

## Procédure Lead Agency 2020 avec la Suisse (SNSF, Swiss National Science Foundation)

La procédure Lead Agency permet à des chercheuses et chercheurs suisses et de la Communauté française de Belgique de déposer une candidature conjointe auprès de l'une des deux organisations de financement de la recherche. La demande se conforme aux procédures habituelles des organisations.

Seules des candidatures basées sur une question et un plan de recherche communs peuvent être soumises dans le cadre de la procédure Lead Agency. Le projet Lead Agency doit être conçu de telle manière que les projets partiels poursuivis dans les différents pays ne constituent pas des projets indépendants et ne puissent par conséquent pas être réalisés séparément. Les dispositions locales respectivement en vigueur s'appliquent au calcul des coûts.

La procédure Lead Agency ne constitue pas un instrument indépendant et les candidatures sont traitées selon les procédures de l'instrument Projet de recherche (PDR) du F.R.S.-FNRS. Aucun budget supplémentaire n'est prévu pour les projets Lead Agency. Ceux-ci doivent respecter les mêmes modalités que celles qui s'appliquent à l'instrument PDR. Il est ainsi uniquement possible de soumettre une candidature Lead Agency si celle-ci ne présente pas de chevauchement thématique avec d'autres candidatures soumises au F.R.S.-FNRS ou d'autres projets déjà en cours.

### 1. INSTRUMENTS

---

- Pour le F.R.S.-FNRS, l'instrument **Projet de recherche (PDR)** est ouvert à la procédure Lead Agency avec le SNSF. Le [règlement PDR](#)<sup>1</sup> adopté par le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 5 décembre 2019 régit les règles de cette participation.

Tout promoteur est tenu de respecter l'ensemble des règles de cumul détaillées à l'annexe 2 dudit règlement, à l'exception **du cumul de soumission**, qui est autorisé entre l'appel PDR SNSF 2020 et l'appel Crédits et Projets concernant l'instrument PDR du F.R.S.-FNRS. Lors de sa séance d'avril 2020, le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS statuera sur les règles de cumul qui devront s'appliquer entre PDR SNSF 2020 et PDR 2020 en cas d'octroi par les deux fonds sur des projets différents.

- Pour le SNSF, l'instrument d'encouragement ouvert à la procédure Lead Agency avec le F.R.S.-FNRS est celui de l'**encouragement de projets**. Les conditions de participation et l'éligibilité pour cet instrument sont reprises sur le [site web du SNSF](#).

### 2. SOUMISSION 2020

---

Le F.R.S.-FNRS et le SNSF ont convenu d'alterner annuellement le rôle de Lead Agency. En 2020, les candidatures Lead Agency avec la Suisse peuvent uniquement être déposées auprès du SNSF, indépendamment du pays où la majeure partie du budget du projet est demandée.

- **Date limite 2020 de soumission auprès du SNSF : 8 avril à 17h (initialement prévue le 1<sup>er</sup> avril)**

---

<sup>1</sup> Excepté la date prise en compte pour déterminer l'éligibilité du candidat promoteur principal ou co-promoteur éventuel qui est fixée à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs) au lieu du 15 novembre de l'année d'introduction de la candidature, tel que précisé dans les remarques particulières au point 3.1.

La candidature doit être déposée comme un tout et le plan de recherche doit comporter une description de l'ensemble du projet ainsi que des rôles spécifiques de toutes les parties du projet réalisées dans les différents pays.

La planification budgétaire doit être présentée séparément pour les différents projets partiels. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi sur [mySNF](#). En ce qui concerne la partie belge, un [formulaire budgétaire](#) additionnel doit être rempli.

➤ **Dates et heures<sup>2</sup> limites 2020 de soumission parallèle et obligatoire auprès du F.R.S.-FNRS :**

| PROMOTEUR PRINCIPAL          | CO-PROMOTEURS                | RECTEUR                   |
|------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Mercredi 15 avril<br>à 14h00 | Vendredi 17 avril<br>à 14h00 | Mardi 21 avril<br>à 14h00 |

À des fins administratives, les candidats promoteurs belges soumettent également la candidature auprès du F.R.S.-FNRS et sollicitent l'ouverture d'une demande sur [e-space](#) en adressant un email à [credits-projets@frs-fnrs.be](mailto:credits-projets@frs-fnrs.be), en précisant l'identité du promoteur principal et des co-promoteurs (nom, prénom, email, institution).

## 3. REMARQUES PARTICULIÈRES

---

### 3.1 Éligibilité

Les règles d'éligibilité du candidat promoteur principal et des candidats co-promoteurs sont précisées dans le [règlement PDR du F.R.S.-FNRS](#) (articles 4 et 5).

### 3.2 Durée et démarrage du projet PDR SNSF 2020

La durée du projet est de quatre ans dans les deux pays.

Les PDR du F.R.S.-FNRS démarrent en janvier 2021. Bien que les partenaires suisses puissent débiter jusqu'à un an après la décision de financement, il est conseillé aux groupes de recherche concernés de coordonner la phase initiale.

### 3.3 Rédaction du projet

Les promoteurs désirant soumettre leur candidature Lead Agency dans une autre langue que l'anglais doivent préalablement consulter toutes les organisations impliquées.

### 3.4 Évaluation

En raison de la coordination avec l'organisation partenaire, l'évaluation peut prendre davantage de temps que pour les candidatures classiques.

## LIENS UTILES :

- Pour tout renseignement, veuillez contacter [joel.groeneveld@frs-fnrs.be](mailto:joel.groeneveld@frs-fnrs.be)
- [Procédure Lead Agency avec la Belgique, Fédération Wallonie-Bruxelles \(site SNSF\)](#)
- [Formulaire budget \(excel\)](#)
- [Règlement PDR du F.R.S.-FNRS](#)

---

<sup>2</sup> Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.